



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2022

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

JUIN 2023
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

COMPTES PUBLICS DU CANADA 2022

Rapport du Comité permanent des comptes publics

**Le président
John Williamson**

JUIN 2023

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTES

Jean Yip

Nathalie Sinclair-Desgagné

MEMBRES

Valerie Bradford

Blake Desjarlais

Stephen Ellis

Peter Fragiskatos

Michael Kram

Kelly McCauley

Brenda Shanahan

Mandinder Sidhu

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Chandra Arya

Julie Dabrusin

Han Dong

Francis Drouin

Garnett Genuis

Majid Jowhari

Stephanie Kusie

Emmanuella Lambropoulos

GREFFIER DU COMITÉ

Cédric Taquet

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

André Léonard, analyste

Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié les Comptes publics du Canada 2022 et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



COMPTES PUBLICS DU CANADA 2022

INTRODUCTION

Les Comptes publics du Canada

Les Comptes publics du Canada sont publiés en trois volumes :

- le Volume I présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que d'autres renseignements financiers;
- le Volume II présente les opérations financières du gouvernement par ministère;
- le Volume III présente des renseignements et des analyses supplémentaires¹.

Les [Comptes publics du Canada 2022](#), qui portent sur l'exercice 2021–2022, ont été déposés à la Chambre des communes le 27 octobre 2022.

Le gouvernement fédéral est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public². Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, « le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les opérations soient autorisées comme il se doit par le Parlement, exécutées selon les règlements prescrits » et comptabilisées correctement³.

LA RESPONSABILITÉ DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

Comme l'exige l'article 6 de la *Loi sur le vérificateur général*, la vérificatrice générale du Canada (VG) doit exprimer une opinion sur les états financiers consolidés du

1 Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), [Comptes publics du Canada 2022](#).

2 *Ibid.*, Volume I, [Section 2 : États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada](#), Énoncé de responsabilité.

3 *Ibid.*



gouvernement en s'appuyant sur son audit, réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada⁴.

En particulier, le rôle de la VG consiste à « obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant [son] opinion⁵ ». À cette fin, la VG suit les directives de l'Institut canadien des comptables agréés « et analyse les états financiers moyennant un seuil d'importance relative de 0,5 % [...] (Le seuil d'importance relative est l'expression utilisée pour décrire l'importance de l'information contenue dans les états financiers pour les décideurs⁶.) »

En ce qui concerne les Comptes publics du Canada 2022, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a exprimé une opinion d'audit non modifiée sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour la 24^e année consécutive. Cette opinion d'audit contribue de manière importante au respect des engagements que le Canada a pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Plus particulièrement, elle favorise l'atteinte par le Canada de la cible 16.6 de développement durable : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux⁷ ».

Les 18 et 22 novembre 2022, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) a tenu des audiences sur les Comptes publics du Canada 2022 auxquelles ont témoigné les personnes suivantes⁸ :

BVG — Karen Hogan, VG; Etienne Matte, directeur principal;
Chantale Perreault, directrice principale

4 *Ibid.*, Vérificateur général du Canada – Rapport du vérificateur indépendant. Pour de plus amples renseignements, consulter la [Loi sur le vérificateur général](#).

5 *Ibid.*

6 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, [Les décisions du gouvernement ont limité le contrôle parlementaire des dépenses publiques du Rapport de mai 2006 du vérificateur général du Canada](#), 1^{re} session, 39^e législature, octobre 2006.

7 Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 23 et 24.

8 À noter que le 15 novembre 2022, le Comité a tenu une audience préliminaire à huis clos sur les *Comptes publics du Canada 2022* avec des représentantes de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation afin de se familiariser davantage avec ce sujet. La Fondation est un organisme sans but lucratif qui se consacre à la promotion et au renforcement des audits de performance, de la surveillance et de la reddition de comptes dans le secteur public.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Bureau du contrôleur général du Canada — Roch Huppé, contrôleur général du Canada; Monia Lahaie, assistante contrôleure générale, Secteur de la gestion financière; Diane Peressini, directrice exécutive, Politique comptable et rapports du gouvernement

Ministère des Finances Canada — Michael Sabia, sous-ministre; Nicholas Leswick, sous-ministre délégué; Evelyn Dancey, sous-ministre adjointe, Direction de la politique budgétaire⁹

LES COMPTES PUBLICS DU CANADA 2022

Les Comptes publics du Canada 2022 décrivent les résultats financiers du gouvernement au cours de l'exercice 2021–2022 et sa situation financière au 31 mars 2022. La note 3d) des états financiers consolidés du gouvernement du Canada explique ce qui suit :

Les montants du budget inclus à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé et à l'état consolidé de la variation de la dette nette proviennent des montants qui ont été budgétisés pour l'exercice 2022 dans le plan budgétaire d'avril 2021 (Budget de 2021). Pour améliorer la comparabilité avec les résultats réels de 2022, les montants du Budget de 2021 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours dans les états financiers consolidés, sans aucune incidence globale sur le déficit annuel budgétisé de 2022.

Puisque les soldes réels d'ouverture du déficit accumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles lors de la préparation du Budget de 2021, les montants correspondants inscrits à la colonne budget ont été redressés pour correspondre aux soldes réels de fermeture de l'exercice précédent¹⁰.

9 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022 ([réunion n° 38](#)) et 22 novembre 2022 ([réunion n° 39](#)).

10 SPAC, *Comptes publics du Canada 2022*, Volume I, section 2, [Notes afférentes aux états financiers consolidés du gouvernement du Canada](#), note 3d).



Aperçu financier

Le tableau 1 présente les chiffres consolidés pour les exercices 2021–2022 et 2020–2021, ainsi que les projections pour 2021–2022 du budget de 2022.

**Tableau 1 — État consolidé des résultats Exercice clos le 31 mars 2022
(en millions de dollars)**

	Budget de 2022	Réel 2022	Réel 2021
Impôt des particuliers	180 353	198 385	174 755
Impôt des sociétés	50 257	78 815	54 112
Impôt des non-résidents	9 887	10 789	8 107
Total des revenus d'impôt sur le revenu	240 497	287 989	236 974
Autres taxes et droits	57 308	62 680	46 954
Total des revenus fiscaux	297 805	350 669	283 928
Cotisations d'assurance-emploi	23 657	23 856	22 392
Redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution	6 352	6 341	4 380
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	7 109	12 804	(10 542)
Revenus nets des opérations de change	1 726	873	2 173
Autres	18 480	18 734	14 115
Total des autres revenus	27 315	32 411	5 746
Total des revenus	355 129	413 277	316 446
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	62 474	60 774	58 529
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	90 500	88 386	106 653
Assurance-emploi et mesures de soutien	41 179	38 923	58 356
Prestations pour enfants	27 190	26 226	27 370

	Budget de 2022	Réel 2022	Réel 2021
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	13 918	15 582	55 832
Subvention salariale d'urgence du Canada	25 955	22 291	80 166
Retour des redevances en provenance du cadre sur la tarification de la pollution	6 924	3 814	4 566
Autres paiements de transfert	84 960	88 478	97 961
Total des paiements de transfert	353 100	344 474	489 433
Autres charges, excluant les pertes actuarielles nettes	122 465	124 342	119 089
Total des charges de programmes, excluant les pertes actuarielles nettes	475 565	468 816	608 522
Frais de la dette publique	22 066	24 487	20 358
Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes	497 631	493 303	628 880
Déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes	(142 502)	(80 026)	(312 434)
Pertes actuarielles nettes	(12 210)	(10 186)	(15 295)
Déficit annuel	(154 712)	(90 212)	(327 729)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(1 048 746)	(1 048 746)	(721 360)
Autres éléments du résultat global	S.O.	4 465	343
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(1 203 458)	(1 134 493)	(1 048 746)

Source : Services publics et Approvisionnement Canada, Comptes publics du Canada 2022, Volume I, [Section 1 — Analyse des états financiers](#), État consolidé des résultats et du déficit accumulé — Exercice clos le 31 mars 2022.

Voici d'autres éléments qui ressortent des Comptes publics :

- Le gouvernement a affiché un déficit budgétaire de 90,2 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, comparativement à un déficit de 327,7 milliards de dollars pour l'exercice précédent.



- Le déficit budgétaire avant les pertes actuarielles nettes totalisait 80,0 milliards de dollars en 2022, comparativement à 312,4 milliards de dollars en 2021. Le solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes sert de complément au solde budgétaire traditionnel et permet d'améliorer la transparence des rapports financiers du gouvernement en isolant l'incidence de la comptabilisation des pertes actuarielles nettes découlant des régimes de retraite du secteur public du gouvernement et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants.
- Comparativement aux projections du budget de 2022, le déficit annuel était inférieur de 23,6 milliards de dollars au déficit projeté de 113,8 milliards de dollars, principalement en raison des revenus fiscaux plus élevés que prévu et des charges de programmes moins élevées que prévu pour les programmes liés à la COVID-19. Le déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes était inférieur de 23,4 milliards de dollars aux prévisions.
- Les revenus fiscaux ont augmenté de 96,8 milliards de dollars (30,6 %) par rapport à 2021, en raison d'une augmentation des revenus généraux, comparativement à l'exercice précédent pendant lequel les confinements liés à la COVID-19 et les mesures du gouvernement fédéral, comme le crédit ponctuel pour la taxe sur les produits et services (TPS), ont entraîné une baisse des revenus.
- Les charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes ont diminué de 139,7 milliards de dollars (23,0 %) par rapport à 2021, principalement en raison de la baisse des paiements de transfert versés aux particuliers, aux entreprises et aux autres administrations dans le cadre du Plan d'intervention économique.
- Les pertes actuarielles nettes, qui reflètent l'évolution de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants constatés au cours des exercices précédents, ont diminué de 5,1 milliards de dollars (33,4 %). Cette diminution reflète avant tout l'amortissement en 2022 d'une baisse des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés fondés sur les évaluations actuarielles préparées aux fins des Comptes publics du Canada 2021.

- Les frais de la dette publique ont augmenté de 4,1 milliards de dollars (20,3 %) par rapport à 2021, ce qui reflète en grande partie les rajustements plus élevés apportés à la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'indice des prix à la consommation, la hausse des intérêts sur les obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés et la hausse de l'encours de la dette portant intérêt.

Ratio du déficit/de la dette au produit intérieur brut

- Le déficit accumulé (soit la différence entre le total des passifs et le total des actifs), ou dette fédérale, s'établissait à 1 134,5 milliards de dollars au 31 mars 2022. Le ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB) était de 45,5 %, en baisse par rapport au ratio de 47,5 % de l'exercice précédent.
- Comme l'a signalé le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada, qui inclut la dette nette des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales ainsi que les actifs nets détenus dans le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), s'établissait à 33,2 % en 2021. Il s'agit du niveau le plus faible parmi les pays du Groupe des Sept (G7), qui, d'après les niveaux enregistrés par le FMI, devraient afficher un ratio moyen de 101,2 % pour cette même année¹¹.

Composition des revenus et des charges

Pour l'exercice 2021–2022, la plus grande part des revenus fédéraux provenait de l'impôt sur le revenu des particuliers (48 %), de l'impôt sur le revenu des sociétés (19,1 %), et de la TPS (11,2 %). La plus grande partie des dépenses au cours de la même période a été consacrée aux principaux transferts aux particuliers, en faisant abstraction du soutien du revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs, soit les prestations aux aînés, les prestations pour enfants et les prestations d'assurance-emploi (25 %); aux autres charges, c'est-à-dire les charges de fonctionnement des 131 ministères, organismes, sociétés d'État consolidées et autres entités (24,7 %); aux principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement (17,6 %); aux autres

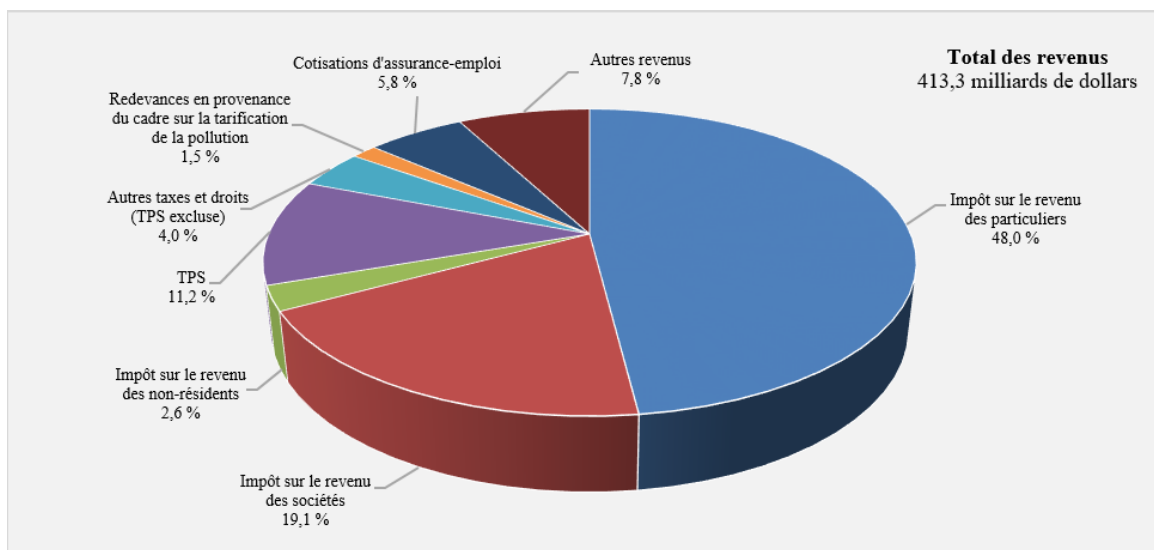
11 SPAC, *Comptes publics du Canada 2022*, Volume I, [Section 1 – Analyse des états financiers](#), Aperçu financier de 2022.



paiements de transfert (17,6 %). La Subvention salariale d'urgence du Canada et les autres mesures de soutien du revenu liées à la COVID-19 pour les travailleurs ont constitué 4,4 % et 3,1 % des charges, respectivement.

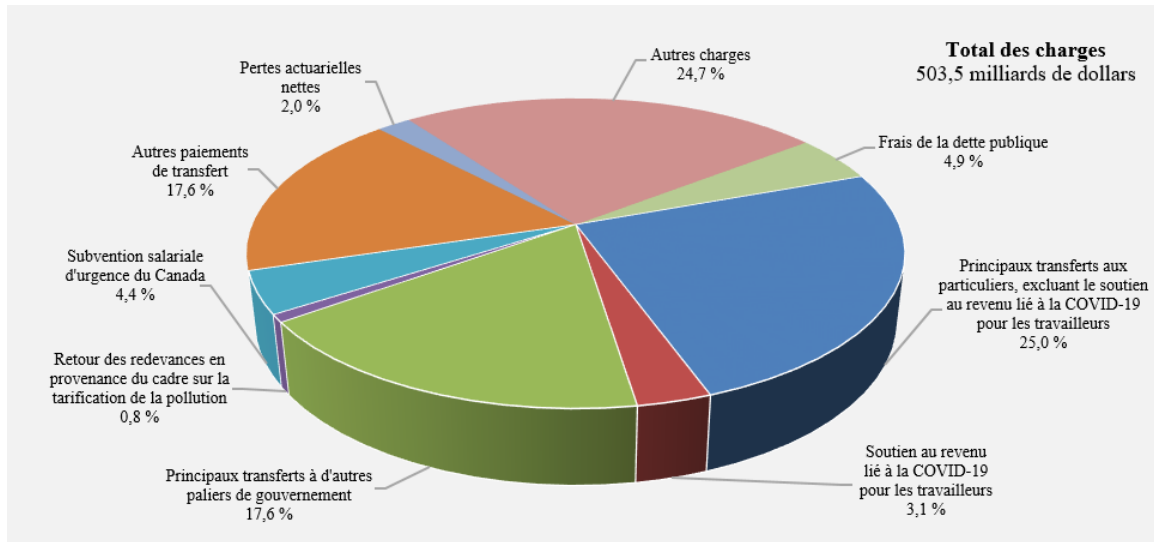
Les figures 1 et 2 présentent une ventilation des revenus et des charges du gouvernement fédéral, respectivement, selon diverses catégories, telles que rapportées dans les Comptes publics du Canada 2022.

Figure 1 — Composition des revenus pour 2021-2022



Source : Services publics et Approvisionnement Canada, Comptes publics du Canada 2022, Volume I, [Section 1 — Analyse des états financiers](#), Composition des revenus et des charges (respectivement) pour 2022.

Figure 2 — Composition des charges pour 2021-2022



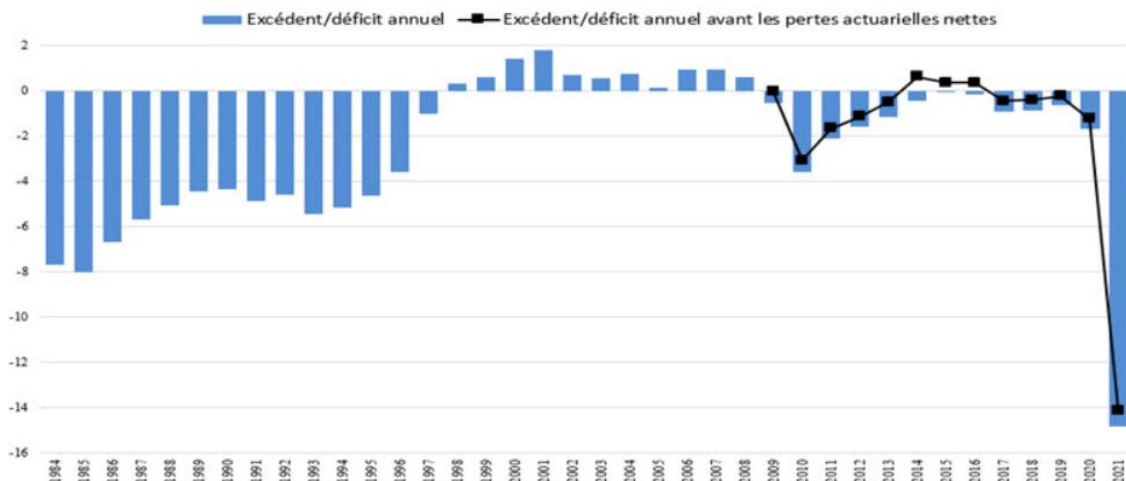
Source : Services publics et Approvisionnement Canada, Comptes publics du Canada 2022, Volume I, [Section 1 — Analyse des états financiers](#), Composition des revenus et des charges (respectivement) pour 2022.

La figure 3 présente un résumé historique du solde budgétaire fédéral (l'écart entre les revenus et les charges totales du gouvernement au cours d'un exercice), exprimé en pourcentage du PIB pour les années 1984 à 2022¹². Les barres bleues représentent l'excédent ou le déficit annuel. La ligne et les boîtes noires représentent l'excédent ou le déficit annuel avant les pertes actuarielles nettes. Puisqu'elle exclut l'incidence des variations de la valeur des obligations et des actifs du gouvernement au titre des régimes de retraite du secteur public et des autres avantages futurs des employés et des anciens combattants comptabilisés au cours d'exercices précédents, cette mesure vise à donner une idée plus précise des résultats des opérations du gouvernement au cours de l'exercice courant.

12 *Ibid.*, Le solde budgétaire.



Figure 3 — Solde budgétaire fédéral en pourcentage du produit intérieur brut, 1984 à 2022



Note 1 : En 2018, le gouvernement a appliqué rétroactivement un changement dans sa méthode de calcul des taux d'actualisation utilisés pour évaluer ses obligations au titre des régimes de retraite non capitalisés. Les résultats budgétaires pour la période allant de 2009 à 2017 ont été redressés pour tenir compte de ce changement. Les données redressées pour la période antérieure à l'exercice 2009 ne sont pas disponibles.

Source : Services publics et Approvisionnement Canada, Comptes publics du Canada 2022, Volume I, [Section 1 — Analyse des états financiers](#), Excédent/déficit annuel.

COMMENTAIRE DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Au cours des sept dernières années, le BVG a publié parallèlement aux comptes publics un document qui est déposé en même temps que ceux-ci, le « Commentaire sur les audits financiers ». Outre les deux sections habituelles intitulées « Résultats de nos audits financiers de 2021–2022 » et « Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2021–2022 », le [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#) débute par une section intitulée « Incidence financière des mesures économiques du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19 ».

Incidence financière des mesures économiques du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19

Le gouvernement a consacré 54,0 milliards de dollars à des mesures de soutien direct aux particuliers et aux entreprises au cours de l'exercice 2021–2022, comparativement à 212,2 milliards en 2020–2021¹³. Il a également consacré 14,5 milliards de dollars à des mesures visant à protéger la santé et la sécurité en réponse à la COVID-19 au cours de l'exercice 2021–2022, contre 31,4 milliards en 2020–2021¹⁴.

Le BVG a constaté que le gouvernement avait comptabilisé correctement dans ses états financiers consolidés de 2021–2022 les mesures liées à la COVID-19, dans tous leurs aspects significatifs. En outre, le rapport du BVG sur les états financiers consolidés du gouvernement comportait un paragraphe d'observations. Le paragraphe a été présenté pour « attirer l'attention sur certains montants présentés dans les états financiers consolidés et dans les notes afférentes qui décrivent les effets de la pandémie de COVID-19 sur le gouvernement du Canada, qui étaient importants¹⁵. » Ce paragraphe ne modifie cependant pas l'opinion d'audit que le BVG a formulée.

Le gouvernement a présenté les trop-payés qu'il a relevés dans les notes complémentaires à ses états financiers consolidés de 2021–2022. Il a aussi indiqué que les montants des trop-payés relevés au cours des prochaines années pourraient être considérables. Lorsque le gouvernement détermine qu'il a versé des prestations en trop ou à des bénéficiaires non admissibles, il comptabilise, dans la plupart des cas, une créance. Au 31 mars 2021, le gouvernement a comptabilisé des créances d'une valeur de 3,7 milliards de dollars, et ce montant est passé à 5,1 milliards de dollars au 31 mars 2022¹⁶. Pendant une des audiences du Comité, Roch Huppé, contrôleur général du Canada, a expliqué que « ce chiffre n'est évidemment pas définitif [...]; ce sera plus que 5,1 milliards de dollars¹⁷. »

Au cours des exercices 2020–2021 et 2021–2022, le total de la dette non échue a augmenté de 459 milliards de dollars, passant d'environ 784 milliards de dollars

13 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), pièce 1.

14 *Ibid.*, pièce 2.

15 *Ibid.*, paragr. 10, et SPAC, *Comptes publics du Canada 2022*, Volume I, Section 2 – États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport de la vérificatrice générale du Canada, [Rapport de l'auditeur indépendant](#), Observations – Incidence de la pandémie de COVID-19 toujours en cours.

16 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 12 et 13.

17 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1315.



à 1,243 billion de dollars, dont 1,233 billion de dollars de dette contractée sur les marchés. Les échéances de cette dette variaient de moins de 2 ans (43 %) à plus de 20 ans (11 %). Lorsqu'une obligation négociable ou un bon du Trésor arrive à échéance, le gouvernement peut émettre une nouvelle dette afin de dégager des fonds pour payer la dette arrivant à échéance. Cette nouvelle dette est émise aux taux actuels du marché, qui ont récemment augmenté. Dans son budget de 2022, le gouvernement a projeté que les frais de la dette publique atteindront 42,9 milliards de dollars, soit 8,5 % des charges projetées du gouvernement, d'ici l'exercice 2026–2027, comparativement à 4,9 % pour l'exercice 2021–2022¹⁸.

Pendant une audience, Nicholas Leswick, du ministère des Finances Canada, a mentionné que, selon l'Énoncé économique de l'automne 2022, les frais de la dette publique représenteraient 1,3 % du PIB en 2027–2028, contre 1,0 % en 2021–2022. Il a également évoqué le budget de 2022, qui contient une analyse de sensibilité. D'après cette analyse, une augmentation de 100 points de base de tous les taux d'intérêt augmenterait les frais de la dette publique de 9,3 milliards de dollars dans cinq ans, augmentation qui serait compensée en partie par des revenus accrus de 2,4 milliards de dollars¹⁹.

Résultats des audits financiers de 2021–2022

Le BVG s'est dit satisfait « de la crédibilité et de la présentation dans les délais fixés des états financiers préparés par 68 organisations fédérales sur les 69²⁰ » qu'il avait audité, mais a souligné que « les états financiers audités du Régime de pension de la Force de réserve n'ont pas été présentés en temps opportun²¹. » Il prévoit terminer en janvier 2023 les audits des états financiers pour 2020–2021 et 2021–2022 du Régime de pension de la Force de réserve. À l'avenir, il s'attend à ce que les états financiers soient préparés à temps (c.-à-d. en même temps que les comptes publics).

En ce qui concerne Trans Mountain Corporation, le BVG fait observer que « dans ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Corporation a signalé une incertitude significative liée à la continuité de son exploitation en raison de l'annonce du

18 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 20 et 21.

19 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1445; ministère des Finances Canada, [Énoncé économique de l'automne 2022](#), p. 59; et ministère des Finances Canada, [Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable](#), Budget 2022, p. 291 et 292.

20 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 25.

21 *Ibid.*

gouvernement concernant le financement. [L']opinion d'audit [du BVG] sur les états financiers de Trans Mountain Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a aussi attiré l'attention sur cette incertitude²². » Il a ajouté que « [d]ans ses états financiers consolidés non audités pour le premier trimestre de 2022, Trans Mountain Corporation a déclaré que l'incertitude liée à la continuité de son exploitation avait été résolue. [Le BVG] examiner[a] cela et en fer[a] rapport dans [son] audit des états financiers de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2022²³. »

Michael Sabia, sous-ministre des Finances du Canada, a expliqué ce qui suit au sujet de la participation du gouvernement au projet Trans Mountain :

Nous avons pris en considération le flux de trésorerie lié à cet actif et avons effectué un très grand nombre d'analyses sur cette question avant de consentir à cette société une garantie de prêt de 10 milliards de dollars. Nous sommes tout à fait convaincus que cette société sera en mesure de très bien gérer une telle dette et notre ministère ne croit pas que cette garantie représente un risque financier important. Nous sommes très à l'aise à cet égard. [...]

[Le] processus de construction avance assez bien. L'intention du gouvernement est de vendre éventuellement cet actif. En effet, lorsque la construction de ce projet énorme, complexe et difficile sera terminée, je pense que le temps de vendre cet actif va arriver, puisqu'il n'est pas forcément nécessaire que le gouvernement soit propriétaire d'un oléoduc de ce genre²⁴.

Observations de la vérificatrice générale du Canada

Administration de la paye

Depuis 2016, des faiblesses du contrôle interne dans le processus RH à la paye empêchent le BVG de tester les contrôles et de s'appuyer sur eux dans le cadre de ses travaux d'audit. Le BVG s'attend « à ce que le gouvernement revienne à des processus assortis de contrôles internes qui permettent de veiller à ce que le personnel reçoive une paye exacte et à temps. Cette attente demeure, peu importe si le gouvernement conserve le système de paye actuel pour certaines entités ou s'il met en œuvre un nouveau système²⁵. »

22 *Ibid.*, paragr. 28.

23 *Ibid.*, paragr. 30.

24 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 22 novembre 2022, [réunion n° 39](#), 1705.

25 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 31 et 32.



Roch Huppé a expliqué les attentes à l'égard du système de paye :

Services publics et Approvisionnement Canada traite entre 100 000 et 120 000 demandes de paye chaque mois. L'objectif est de donner suite à ces demandes, dans 95 % des cas, dans un délai acceptable. Il y aura toujours un arriéré, évidemment, comme la vérificatrice générale l'a signalé un peu plus tôt. Disons qu'un taux d'environ 5 % pourrait sembler raisonnable²⁶.

Dans le cadre de ses travaux d'audit, le BVG a « constaté ce qui suit :

- 28 % du personnel [...] avait reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée en 2021–2022, comparativement à 47 % pour l'exercice précédent;
- la paye de 17 % du personnel [...] devait encore faire l'objet de corrections au 31 mars 2022, soit une diminution par rapport aux 41 % de l'exercice précédent²⁷. »

D'après le BVG, « [e]n plus de renforcer les contrôles internes et de régler les demandes d'intervention en attente de traitement, le gouvernement doit prendre des mesures pour recouvrer les trop-payés au titre de salaires, de traitements ou d'allocations reliées à l'emploi. Il doit agir en temps opportun puisqu'en raison des délais de prescription juridique, certains mécanismes de recouvrement pourraient ne plus être offerts au gouvernement dans le cadre de ses efforts de recouvrement²⁸. »

Roch Huppé a ajouté ce qui suit au sujet des améliorations apportées au système de paye :

Deux choses se produisent. Il se fait beaucoup de travail sur Phénix. Nous essayons de le stabiliser le plus possible et, au fil des ans, il y a eu des modifications du système et des investissements dans ce système. En même temps, comme vous avez pu le voir dans les médias et ailleurs, nous sommes également en train de tester un autre système potentiel.

26 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1420.

27 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 33.

28 *Ibid.*, paragr. 37.

Nous prenons notre temps. Nous ne voulons pas faire les mêmes erreurs, alors les tests reposent sur des scénarios très complexes avec les ministères²⁹.

Stocks et éléments d'actif groupés de la Défense nationale

Selon le BVG, « [e]n 2016, la Défense nationale a établi un plan d'action de gestion des stocks sur 10 ans en vue de mieux comptabiliser, évaluer et gérer ses stocks. Bien que le Ministère ait rempli la plupart de ses engagements, un engagement important accuse un retard : mettre en œuvre une capacité moderne de lecture optique et de codage à barres dans le système de gestion des stocks. Le calendrier établi au départ pour la mise en place de cette capacité a été retardé parce que le Ministère prend plus de temps que prévu à définir clairement ses exigences. Il est important de mettre en œuvre cette capacité moderne compte tenu des avantages qu'elle apportera dans le cadre de la gestion et de la comptabilisation des stocks³⁰. »

Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, a ajouté les précisions suivantes au sujet de la nature du problème relatif aux stocks :

Il arrive que le problème ne tienne pas au fait que les employés de la Défense nationale ignorent ce qui leur manque, c'est plutôt qu'ils ne savent où les articles se trouvent. Beaucoup d'articles en stock sont déplacés. Il y en a sur les bases. Il y en a dans d'immenses dépôts. Les contrôles peuvent être différents d'un endroit à l'autre, et la gestion des stocks à l'échelle du pays est un processus que les gens doivent maîtriser.

Quand nous avons fait des tests, nous avons trouvé d'autres erreurs. Je dirais que nous avons trouvé d'autres erreurs pour environ 15 % des articles comptés. C'est une amélioration par rapport à l'an dernier, mais c'est quand même un taux d'erreurs important³¹.

Autres réflexions

Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance

Au Canada, les normes comptables n'exigent pas encore des organisations qu'elles présentent des rapports sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

29 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 22 novembre 2022, [réunion n° 39](#), 1700.

30 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 42.

31 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1340.



(ESG) ni sur le développement durable. Même en l'absence d'exigences dans les normes comptables, les organisations fédérales présentent de plus en plus d'information sur les questions ESG en raison d'exigences dans des lois fédérales ou dans des politiques gouvernementales pour atteindre les résultats escomptés. Dans des engagements pris récemment, le gouvernement a indiqué que des rapports additionnels sur les questions ESG seront bientôt exigés ou attendus. Le BVG suit l'évolution de la situation et communiquera avec les organisations fédérales qu'il audite pour comprendre et revoir toute nouvelle exigence en matière d'information à fournir³².

Pendant la première audience, Roch Huppé a présenté le témoignage suivant à ce sujet :

De toute évidence, il y a des rapports en cours de production. Si vous pensez aux rapports environnementaux, nous avons la Stratégie pour un gouvernement vert et autres. Cela dit, nous allons voir beaucoup d'activité visant à imposer de nouvelles normes qui auront une incidence sur ce que nous déclarons et sur la façon dont nous rendons des comptes à ce sujet. [...] Soyez assuré que nous suivons l'évolution de cette situation. De toute évidence, dès que nous aurons d'autres renseignements et que de nouvelles normes seront imposées, nous adapterons nos rapports en conséquence³³.

Pendant la deuxième audience, il a ajouté ce qui suit à propos des dommages causés par les changements climatiques :

Tout d'abord, je conviens tout à fait de l'importance d'avoir des données plus détaillées dans ce genre de rapports. Je reviens au fait qu'on est en train d'élaborer des normes. Cela dit, même en l'absence de normes, nous nous efforçons toujours de fournir la meilleure information possible dans nos rapports financiers.

Comme je l'ai dit, nous produisons des rapports sur nos objectifs climatiques, notamment dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, par exemple, sur le site du Secrétariat du Conseil du Trésor. D'autres ministères le font aussi³⁴.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 1 – Sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Que, d'ici le 31 janvier 2024, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport expliquant les mesures prises pour améliorer les pratiques comptables afin d'exiger que

32 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), paragr. 45, 46 et 48.

33 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1355.

34 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 22 novembre 2022, [réunion n° 39](#), 1625.

les organisations fédérales présentent des rapports détaillés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que de développement durable.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

À compter de 2022–2023, une nouvelle norme comptable établira la façon de comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Il s'agit des coûts des mesures à prendre aux termes de la loi pour assainir ou céder certaines immobilisations corporelles. D'après le BVG, le gouvernement a beaucoup de travail à accomplir pour se préparer à la nouvelle norme comptable³⁵.

OBSERVATIONS

Les sujets qui suivent comptent parmi ceux abordés pendant les audiences.

Ratio de la dette nette au PIB du Canada et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec

En ce qui concerne la comparaison internationale du ratio de la dette nette au PIB du Canada dans les Comptes publics du Canada 2022, le calcul exclut les évaluations actuarielles des futures obligations de paiement au titre du RPC/RRQ, ainsi que les futures cotisations prévues par la loi des employés et des employeurs aux deux régimes (c.à-d. les versements à effectuer et les sommes à percevoir).

En réponse à des questions concernant le ratio de la dette nette au PIB du Canada, Karen Hogan a expliqué que le calcul du FMI permet de faire le rapprochement et de comparer le Canada à d'autres pays. Elle a ajouté qu'il y a, à l'inverse, le ratio de la dette au PIB, ou le taux de fonds propres, que l'on examine normalement quand on analyse les états financiers. Dans les deux cas, on obtient des sons de cloche légèrement différents³⁶.

Nicholas Leswick a donné plus de détails sur que représentent les différents ratios :

[Le ratio de la dette au PIB] reflète très bien la capacité d'un pays de rembourser sa dette en fonction de la taille de son économie, c'est tout. Je pense que tout le monde

35 BVG, [Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022](#), p. 22 à 24.

36 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1315.



trouve qu'il s'agit d'une bonne mesure de la viabilité globale de la dette à court terme et à long terme du point de vue de la viabilité financière du pays.

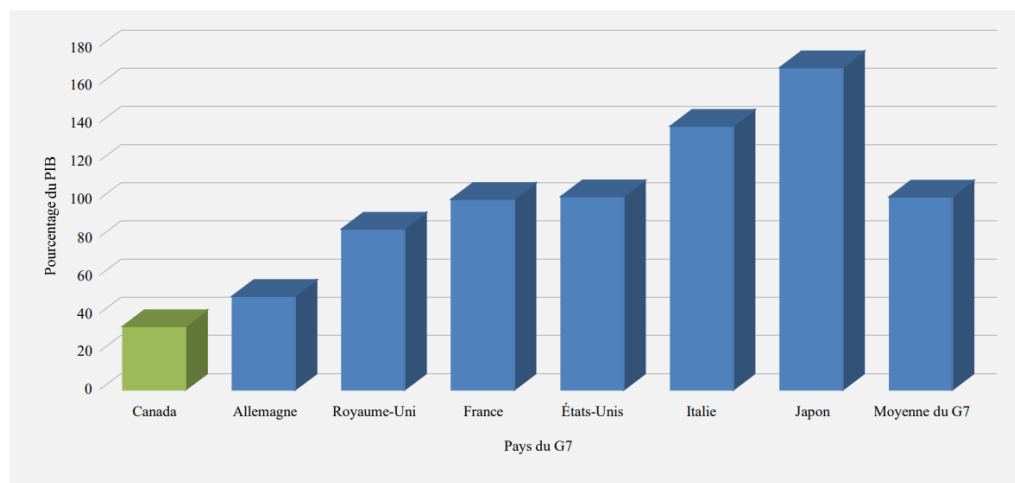
Je reconnais qu'il y a des pièges et des mises en garde lorsqu'on cherche à comparer des pays – je crois que nous en avons déjà parlé au Comité – parce que chaque pays est différent. Il y a le plus haut niveau de gouvernement souverain et des provinces à des niveaux sous-souverains. Pour que le FMI puisse établir ce niveau de comparabilité, il doit sopeser plusieurs enjeux.

Nous faisons ce rapprochement à la page 35 [du Volume I] pour indiquer clairement et avec transparence la façon dont nous passons d'un ratio de la dette fédérale au PIB, qui est le genre d'objectif que le gouvernement cherche à atteindre dans ses budgets et dans ses mises à jour, par rapport à la dette nette au PIB du Canada, qui est une base de comparaison entre les pays. Ce rapprochement figure à la page 38³⁷.

Figure 4 — Comparaison de la dette nette au PIB des pays du Groupe des Sept

Dette nette de l'ensemble des administrations publiques des pays du G7 en 2021

(en pourcentage du PIB)



Source : FMI

Selon le FMI, le ratio de la dette au PIB de l'ensemble des administrations publiques du Canada s'établissait à 33,2 % en 2021. Il s'agit du ratio le plus faible parmi les pays du G7, dont la moyenne s'élève à 101,2 % du PIB, selon les estimations de cet organisme.

Source : Services publics et Approvisionnement Canada, Comptes publics du Canada 2022, Volume I, [Section 1 — Analyse des états financiers](#), Comparaisons internationales de la dette nette, p. 37.

En réponse à des questions sur l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur ce ratio et sur la différence entre le rendement relatif du Canada et son niveau d'endettement réel, Nicholas Leswick a déclaré ce qui suit :

37 *Ibid.*, 1405.

À mesure que le taux d'intérêt augmente, nous payons plus d'intérêts sur la dette que nous transférons. L'incidence sur le ratio proprement dit dépend du rythme de croissance de l'économie. Nous nous attendons à ce que le ratio des frais de la dette publique au PIB augmente légèrement en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Vous entendez l'expression « la chemise la plus propre parmi les chemises sales » dans le monde des ratios de la dette au PIB, parce que personne n'aime la dette publique. Mais vous avez raison. Nous publions cette information dans nos budgets et dans les mises à jour de l'automne pour comparer les paramètres de la dette entre les pays du G7 et du G20³⁸.

Nicholas Leswick a donné la réponse suivante à une question sur ce que serait le ratio du Canada par rapport à ses pairs si on ne tenait pas compte des actifs du RPC et du RRQ :

Pour être clair, ces calculs et cette méthodologie sont entièrement des calculs du Fonds monétaire international pour mettre tous ces pays sur une base comparable. C'est qu'en réalité – et c'est assez troublant –, beaucoup de pays du G7 prennent leurs cotisations de sécurité sociale, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada, et les mettent dans les recettes générales. Ils n'ont pas de comptes d'actifs attitrés.

C'est pour reconnaître le fait que les cotisations ne sont pas versées dans les recettes générales. Cela dit, en essayant de concilier cette folie, j'ai comme l'impression de défendre la position du Fonds monétaire international, alors que je l'ai plutôt contestée pendant toute ma carrière.

C'est la même chose pour les régimes de retraite du secteur public, dont les prestations des fonctionnaires. Vous verrez également une question d'ajustement dans le même tableau à la page 36 de la version anglaise. C'est ce que fait le Fonds monétaire pour que tous les pays du G7 aient des paramètres plus ou moins comparables pour mesurer la dette par rapport au PIB.

C'est ma meilleure explication, mais j'ai essentiellement les mêmes préoccupations. C'est une vitrine. Le Fonds monétaire international fait de son mieux pour comparer des pommes avec des pommes³⁹.

Enfin, lorsqu'on lui a demandé comment le Canada se classe par rapport aux économies comparables au chapitre du ratio de la dette au PIB, Michael Sabia a répondu comme suit :

Les questions de ratio de la dette au PIB et de ratio du déficit au PIB sont en fin de compte des données relatives qui montrent comment nous nous comparons aux autres

38 *Ibid.*, 1425.

39 *Ibid.*, 1435.



pays du monde, parce que c'est vraiment ce qui compte ici. Ce sont des données relatives et non pas absolues.

Tant en ce qui concerne le ratio de la dette au PIB que le ratio du déficit au PIB, le Canada se classe au premier rang parmi les pays du G7. Sa situation financière est la plus saine de tous les pays du G7⁴⁰.

Il convient également de noter que Michael Sabia a déclaré ce qui suit en réponse à une question sur la viabilité du RPC :

Je pense que le Régime de pensions du Canada est extrêmement solide, pour plusieurs raisons.

Il y a deux aspects à ce constat : premièrement, la façon, du point de vue des politiques gouvernementales, dont les prestations et les cotisations font toujours l'objet de beaucoup d'attention et sont évaluées très attentivement; et deuxièmement – et j'aimerais insister sur ce point [...] C'est un fonds exceptionnellement bien géré.

J'ai passé 11 ans de ma vie dans le secteur de la gestion de fonds dans un autre fonds – pas l'Office d'investissement du RPC – et je peux dire que c'est particulièrement le cas pour ce fonds, parmi tous les fonds de pension canadiens – et ils sont tous très bons, et jouissent tous d'une excellente réputation internationale – le Régime de pensions du Canada et l'Office d'investissement qui gère le Régime de pensions du Canada sont parmi les meilleurs au monde.

Il me semble que les Canadiens devraient être extrêmement satisfaits de la qualité du système de pensions du Canada. Il y a le RPC, le Régime de pensions du Canada lui-même [...], mais il y a aussi tous les autres éléments de l'infrastructure des pensions au Canada, comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, etc.

L'une des forces de la politique publique au Canada est la sécurité sociale qui protège une population vieillissante, ce qui, à mon avis, aide le pays à se démarquer à l'échelle mondiale. C'est formidable⁴¹.

Créances douteuses, radiations, renonciations, etc.

Invité à expliquer au Comité la différence entre les radiations, remises et renonciations, Roch Huppé a donné la réponse suivante :

Une radiation est essentiellement une situation où on a une collecte active et où on atteint un point où, pour différentes raisons... La vérificatrice générale m'observe

40 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 22 novembre 2022, [réunion n° 39](#), 1720.

41 *Ibid.*, 1630.

attentivement... Les critères établis dans ce que nous appelons notre Règlement sur la radiation des créances nous permettent d'effectuer une radiation si le débiteur est introuvable ou s'il y a des problèmes de faillite. Cela n'élimine pas la dette, mais signifie tout simplement que si les conditions changent, la collecte peut redémarrer. Nous radions la dette et nous fournissons dans nos livres une image claire de ce que nous estimons recouvrable.

Quant au volet remise, la différence, c'est qu'on élimine la dette. Cela veut dire qu'on ne peut plus légalement recouvrer la dette, en tout ou en partie. Il pourrait s'agir d'une situation injuste ou de raisons d'ordre humanitaire. [...] Il ne s'agit pas d'avoir épuisé toutes les possibilités de collecte, mais de prendre la décision d'éliminer complètement la dette pour d'autres raisons⁴².

Il a ajouté les précisions suivantes :

Quand je parle de radiation, il y a certains critères à satisfaire, comme je l'ai dit. Les mesures de recouvrement cesseront essentiellement. Je vais vous donner un exemple.

En ce qui concerne les déductions fiscales – qui représentent quelques milliards de dollars chaque année –, l'Agence du revenu recevra de l'argent de particuliers qui, bien que leur compte ait été radié, continueront de payer le montant dû. Il y a des sommes qui sont encore recouvrées, mais pas nécessairement au moyen de mesures actives la plupart du temps.

Toutefois, si on obtient de nouveaux renseignements sur un débiteur qui était introuvable, on peut reprendre les mesures de recouvrement. On a le droit de le faire dans certains cas⁴³.

D'autre part, voici ce qu'il a répondu pour expliquer l'augmentation de 75 % des radiations et remises par rapport à l'exercice antérieur :

C'était surtout à cause des impôts à recevoir et du travail de l'Agence du revenu du Canada. Pendant la pandémie, je dirais qu'il y a eu un certain soulagement, mais on a donné plus de flexibilité au contribuable en temps de crise.

À un moment donné en 2021, les mesures de recouvrement plus traditionnelles sont lentement revenues à la normale. C'est pourquoi nous observons une légère hausse cette année par rapport aux années précédentes. C'est parce qu'il y a eu un certain ajustement dans les mesures de recouvrement qui étaient en cours⁴⁴.

42 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1435.

43 *Ibid.*, 1440.

44 *Ibid.*



Le Comité formule la recommandation suivante :

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada, en accord avec toutes les lois applicables, divulgue dans les comptes publics le nom de toute société qui bénéficie d'une renonciation de prêt de la part du gouvernement et des sociétés d'État et qu'il indique la valeur de la renonciation de prêt reçue dans chaque cas.

Il convient de souligner que même si les allocations pour les paiements de soutien irrécouvrables liées à la COVID-19 ont été abordées pendant les discussions, le Comité compte approfondir ces questions dans le cadre de futures études possibles sur les audits par le BVG des [prestations spécifiques liées à la COVID-19](#).

Passeport Canada

À la question de savoir pourquoi les fonds affectés à Passeport Canada dans les budgets des dépenses de 2021 et 2022 s'écartaient considérablement des chiffres réels publiés dans les Comptes publics du Canada, Roch Huppé a répondu comme suit :

La différence entre les estimations et les chiffres réels correspond essentiellement à ce qu'on attendait comme reprise de l'activité. Comme je disais, il y a eu une différence d'un million de passeports entre 2021 et 2022. On s'attendait à ce que l'activité soit encore plus grande que cela en 2022 et qu'elle revienne même aux niveaux d'avant la pandémie, mais ce n'a pas été le cas. Je dirais que c'est tombé entre deux⁴⁵.

Il a expliqué en outre qu'il y a eu le règlement de certaines conventions collectives de l'Alliance de la fonction publique du Canada et que la paye rétroactive a été versée en 2020–2021. Les négociations ont porté notamment sur des préjudices causés par le système Phénix et ont entraîné le versement de paiements ponctuels en 2021. De plus, on a imposé un moratoire sur l'encaissement automatique des congés annuels⁴⁶.

À l'inverse, l'augmentation des recettes est attribuable à la reprise des voyages internationaux : un million de passeports de plus ont été délivrés en 2021–2022 que l'année précédente⁴⁷.

45 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 22 novembre 2022, [réunion n° 39](#), 1555.

46 *Ibid.*

47 *Ibid.*

RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

Dans le cadre des audiences sur les Comptes publics du Canada 2022, il a été question des recommandations antérieures du Comité.

Comptes publics du Canada 2020

Dans son rapport sur les Comptes publics du Canada 2020, le Comité avait formulé la recommandation suivante :

Recommandation 1

Que le Bureau du contrôleur général, au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor, en consultation avec le Bureau du vérificateur général du Canada, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et les parties intéressées, étudie les changements qui pourraient être apportés aux comptes publics du Canada, afin de s'assurer que ces derniers soient plus conviviaux et accessibles, tout en maintenant une grande transparence et reddition de comptes du gouvernement du Canada.

Roch Huppé a fourni les renseignements suivants au sujet de la suite donnée à cette recommandation :

Compte tenu de vos recommandations, le gouvernement s'est engagé à étudier les mesures susceptibles d'apporter des améliorations, et je suis heureux de vous dire que ce travail est en cours. Pour circonscrire les possibilités de rationalisation, nous avons examiné le contenu actuel des comptes publics pour définir les renseignements que l'on pourrait obtenir par d'autres moyens non exigés par la loi, et d'autres dont les seuils n'ont pas changé depuis des décennies.

Par ailleurs, la Bibliothèque du Parlement nous a fait part de ses commentaires sur les moyens d'améliorer la présentation et le format des Comptes publics du Canada. Nous avons en même temps demandé à des intervenants importants, dans le cadre d'un sondage, de nous donner leur avis sur d'autres améliorations possibles. [...]

Je tiens à répéter que tous les changements proposés seront examinés attentivement pour veiller à ce que les renseignements financiers du gouvernement continuent de garantir la transparence de la gestion et la reddition des comptes aux parlementaires et aux Canadiens⁴⁸.

48 Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 18 novembre 2022, [réunion n° 38](#), 1205.



Comptes publics du Canada 2021

Dans son rapport sur les Comptes publics du Canada 2021, le Comité avait formulé la recommandation suivante :

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada modifie la Loi sur la gestion des finances publiques pour faire passer la date limite de dépôt des Comptes publics du Canada du 31 décembre au 15 octobre, afin de l'aligner sur la date de dépôt de quelques provinces canadiennes et des pairs de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

À ce propos, Karen Hogan a affirmé ce qui suit :

Concernant l'échéancier de publication des comptes publics [...] [à] mon avis, il faut que ce soit un effort conjoint des vérificateurs et des préparateurs des états financiers pour que les uns et les autres deviennent plus efficaces et efficaces. Autrement dit, les échéances de l'ensemble du gouvernement doivent être devancées ou les publications doivent être plus efficaces⁴⁹.

Roch Huppé a ajouté l'explication suivante :

Nous devons évidemment produire le document qui sera déposé par voie électronique. Nous devons produire ce que nous appelons un html. En fait, il faut cinq semaines actuellement pour produire tous les tableaux, et nous avons près de 2 000 tableaux qui sont entièrement accessibles.

Nous avons déjà commencé à collaborer avec certains intervenants importants pour essayer de réaliser des gains d'efficacité dans ces cinq semaines. Cela nous aidera à ramener cette échéance... Malheureusement, ce sont les délais actuels⁵⁰.

Le Comité avait également formulé la recommandation suivante dans le même rapport :

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada envisage d'exiger que les sociétés d'État divulguent toutes les dépenses, comme le font les ministères et organismes fédéraux au volume III des Comptes publics du Canada; consulte les parties intéressées sur les moyens d'y parvenir, les avantages qui en découleraient et le fardeau administratif supplémentaire

49 *Ibid.*, 1310.

50 *Ibid.*

qu'une telle mesure pourrait entraîner; et qu'il remette au Comité, au plus tard le 30 avril 2023, un rapport présentant une analyse complète de cette question.

En ce qui concerne les rapports financiers et la transparence des sociétés d'État, Nicholas Leswick a fourni les renseignements suivants :

Ces organismes financiers de la Couronne sont d'énormes entreprises fédérales qui ont beaucoup de capitaux et beaucoup de pouvoir de dépenser, mais ce sont des animaux très différents. Ils vivent dans des habitats différents de la Loi sur la gestion des finances publiques et ils ont des pouvoirs différents dans les structures de gouvernance.

Cependant, je comprends tout à fait ce que vous voulez dire. Je ne sais pas si nous regroupons ces paiements ou si nous les intégrons poste par poste dans nos comptes publics. Toutefois, nous ne savons pas si leurs rapports annuels et leurs processus de planification ministérielle répondent bien aux besoins des parlementaires... Nous ne nous faisons pas une idée exacte de ce qu'ils dépensent et de la façon dont ils déploient leurs capitaux, qui se composent à 100 % de l'argent des contribuables. Je comprends tout à fait ce que vous dites⁵¹.

CONCLUSION

Le Comité reconnaît que le gouvernement du Canada a su maintenir l'intégrité de ses contrôles et de ses rapports financiers. En effet, pour la 24^e année consécutive, le Bureau du vérificateur général a exprimé une opinion de l'auditeur non modifiée.

Dans le présent rapport, le Comité formule deux recommandations et encourage vivement le gouvernement à ne ménager aucun effort pour régler les problèmes persistants liés au système de paye Phénix et pour corriger tout paiement insuffisant ou versé en trop à des bénéficiaires de prestations aux particuliers et aux employeurs pendant la pandémie de COVID-19.

51 *Ibid.*, 1350.

ANNEXE A — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a fourni les réponses écrites suivantes à des questions soulevées pendant les audiences.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PENDANT L'AUDIENCE DU 18 NOVEMBRE 2022

Dates de dépôt antérieures

En réponse à une question au sujet des dates de dépôt antérieures des Comptes publics du Canada, le SCT a fourni les renseignements suivants :

Tableau 1 — Dates de dépôt antérieures des Comptes publics du Canada

Exercice	Date du rapport de l'auditeur	Date de dépôt
2021–2022	12 septembre	27 octobre
2020–2021	9 septembre et 19 novembre	14 décembre
2019–2020	9 octobre	30 novembre
2018–2019	4 septembre	12 décembre
2017–2018	12 septembre	19 octobre
2016–2017	6 septembre	5 octobre
2015–2016	6 septembre	25 octobre
2014–2015	3 septembre	7 décembre
2013–2014	4 septembre	29 octobre
2012–2013	29 août	30 octobre

Exercice	Date du rapport de l'auditeur	Date de dépôt
2011–2012	30 août	30 octobre
2010–2011	1 ^{er} septembre	3 novembre
2009–2010	26 août	28 octobre
2008–2009	24 août	4 novembre
2007–2008	17 septembre	1 ^{er} décembre
2006–2007	24 août	17 octobre
2005–2006	24 août	28 septembre
2004–2005	31 août	29 septembre
2003–2004	7 septembre	21 octobre
2002–2003	29 septembre	2 novembre

Créances douteuses

En réponse à une question concernant une augmentation au titre des créances douteuses par rapport à l'exercice précédent, le SCT a fourni les renseignements suivants :

Cette question concerne la provision pour créances douteuses de 21,5 milliards de dollars au titre des impôts à recevoir mentionnée dans la note 13a) des États financiers consolidés du gouvernement du Canada (Comptes publics du Canada, Volume I, section 2, page 92).

La majoration de la provision pour créances douteuses est proportionnelle à l'augmentation du solde total des impôts à recevoir. La provision pour créances douteuses correspondait à 11,4 % du solde total des impôts à recevoir en 2022 comparativement à 11,8 % en 2021.

Comme l'indique l'Analyse des états financiers, en page 15, section 1, Volume I, Comptes publics du Canada 2022, les revenus d'impôt étaient en hausse en 2022 par rapport à 2021.

Régimes de retraite du secteur public

En réponse à une question sur l'augmentation au titre des régimes de retraite du secteur public, le SCT a fourni les renseignements suivants :

L'écart considérable entre les deux exercices résulte de cotisations spéciales de l'employeur. Ces augmentations sont attribuables à des rajustements uniques effectués pour combler le déficit actuariel constaté dans le cadre de la dernière évaluation triennale des régimes, qui est déposée devant le Parlement.

Ces rajustements uniques représentent un rajustement actuariel des comptes des régimes prescrits par la loi en fonction des obligations au titre des prestations de retraite (le montant nécessaire pour payer les prestations dues).

Les cotisations spéciales de l'employeur au Compte de pension de retraite de la fonction publique ont totalisé 7,805 milliards de dollars en 2021–2022 et le total combiné pour le Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, le Compte d'allocations de retraite des parlementaires et le Compte des conventions de retraite des parlementaires s'élève à 2,751 milliards de dollars en 2020–2021.

Le déficit actuariel était principalement attribuable à la diminution des rendements utilisés pour quantifier l'obligation actuarielle.

Sources de revenus des sociétés d'État

En réponse à une question sur les principales sources de revenus des sociétés d'État, le SCT a fourni les renseignements suivants :

Les revenus des sociétés d'État entreprises sont publiés dans le tableau 9.4, à la page 302, section 9, Volume I, des Comptes publics du Canada 2022. Diverses sociétés ont des flux de revenu différents, par exemple :

- les administrations portuaires et de pilotage dont les activités respectives génèrent des revenus;
- les institutions financières telles qu'Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement

agricole Canada, qui touchent des intérêts ainsi que des revenus de placement et des autres services qu'elles offrent;

- les entreprises d'assurances comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui vendent des produits d'assurance et ont également des revenus de placement;
- la Banque du Canada, qui perçoit des intérêts créditeurs;
- Postes Canada, dont les services de livraison du courrier et de colis rapportent des revenus.

D'autre part, comme l'indique le tableau 3.4 (Volume I, section 3, page 110), le total des revenus nets des sociétés d'État entreprises inclut les intérêts perçus sur les prêts qui leur ont été consentis.

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PENDANT L'AUDIENCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Remise de dette par Exportation et développement Canada

En réponse à une question concernant l'erreur dans les Comptes publics relative à la remise de dette par Exportation et développement Canada, le SCT a fourni les renseignements suivants :

La remise de dette de 822 161 848 \$ indiquée à la page 139, section 2, Volume III des Comptes publics du Canada 2022 correspond à des prêts consentis par Exportation et développement Canada [Compte du Canada] au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

Le CUEC fait partie du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 du gouvernement du Canada. Ce programme prévoyait l'octroi de prêts rémissibles en partie d'un maximum de 60 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif. Un montant d'environ 49 milliards de dollars a été versé à plus de 898 000 bénéficiaires. Le gouvernement a reporté du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 l'échéance de remboursement pour avoir droit à la remise partielle du prêt à condition d'être un emprunteur admissible en règle.

Le remboursement de la partie non rémissible d'un emprunt dans le cadre du CUEC le ou avant la nouvelle échéance du 31 décembre 2023 donne droit à une remise équivalant à un maximum de 33 % de la valeur de l'emprunt (jusqu'à concurrence de 20 000 \$).

Au 31 mars 2022, une remise de dette totale de 822 161 848 \$ a été accordée à un nombre estimatif de 53 258 petites entreprises ayant remboursé volontairement avant l'échéance la partie non rémissible de leurs emprunts au titre du CUEC. Les données exactes sur la remise de dette seront publiées après l'échéance de remboursement du 31 décembre 2023.

Le nom des entreprises ayant remboursé leur emprunt avant l'échéance et obtenu ainsi une remise de dette ne peut être divulgué en raison des obligations en matière de protection des renseignements personnels, étant donné que le programme a été mis en œuvre en partenariat avec des institutions financières et que les ententes de prêt individuelles ont été conclues directement entre les entreprises individuelles et leur institution financière.

Établissement du coût de la suspension de l'encaissement des congés annuels excédentaires

En réponse à une question sur le coût de la suspension de l'encaissement des congés annuels excédentaires, le SCT a fourni les renseignements suivants :

Au 31 mars 2022, la moyenne des crédits de congés accumulés en sus de la limite de report était de 2,5 jours par employé dans l'administration publique centrale. La valeur de ces congés est évaluée à 279 millions de dollars. Ces congés excédentaires doivent être monnayés graduellement sur cinq ans, à compter de l'exercice 2022–2023, si les fonctionnaires ne les utilisent pas.

ANNEXE B — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

En réponse à certaines questions soulevées pendant l'audience du 22 novembre 2022, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a fourni les réponses écrites suivantes au Comité.

PROVISIONS POUR RADIATIONS AU TITRE DE LA TPS ET DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Pendant la réunion, les fonctionnaires du SCT ont été priés de fournir des renseignements sur les facteurs à l'origine de l'augmentation des provisions pour radiations au titre de la taxe sur les produits et services (TPS) et de l'impôt sur les sociétés qui figurent dans les Comptes publics du Canada 2022. Le SCT a demandé à l'ARC de répondre.

Comme l'indique le [Rapport sur les résultats ministériels de 2021–2022](#) – État des actifs et des passifs administrés de l'ARC, en date du 31 mars :

La provision pour créances douteuses est la meilleure estimation faite par la direction de la possibilité de recouvrer les montants cotisés ou pour les prestations qui ont été payées, y compris les intérêts et pénalités reliés. La provision pour créances douteuses comprend deux éléments.

Une provision générale est calculée en fonction de l'âge et du type de comptes fiscaux en utilisant des taux basés sur l'expérience historique de recouvrement.

Une provision particulière est calculée après l'examen annuel de tous les comptes de plus de 25 millions de dollars.

Chaque année, la provision pour créances douteuses est ajustée en fonction d'une charge pour les créances douteuses et les montants radiés en sont soustraits en cours d'exercice parce qu'ils sont irrécouvrables. La charge annuelle est présentée dans l'état des charges et recouvrements administrés. À l'exception de la portion liée aux cotisations au RPC, qui est comptabilisée dans le compte du RPC,

la provision est imputée aux charges administrées pour le gouvernement fédéral, car l'ARC assume tous les risques liés au recouvrement, conformément aux accords de perception fiscale conclus avec les provinces, les territoires et les Premières Nations.

Impôts sur les sociétés à recevoir (voir Notes)

En ce qui concerne les impôts sur les sociétés à recevoir, ils ont augmenté de 16,5 %¹ pour atteindre 28 292 millions de dollars. La majeure partie de cette croissance² était constituée de sommes inférieures à 25 millions de dollars.

La croissance de 44 % de cette population correspond à la progression des revenus (46 %).

La population des impôts à recevoir à valeur élevée est demeurée stable.

Dans l'ensemble, le taux de créances douteuses est resté stable d'une année sur l'autre.

Taxe sur les produits et services (TPS) à recevoir

En ce qui concerne la TPS à recevoir :

- L'ARC a déclaré 27 392 millions de dollars par rapport au total indiqué dans les Comptes publics, soit 31 188 millions de dollars.
- Cela se compare aux 23 640 millions de dollars déclarés par l'ARC en 2020–2021, par rapport au total de 26 756 millions de dollars indiqué dans les Comptes publics de 2020–2021.
- La provision connexe pour créances douteuses déclarée était de 4 766 millions de dollars, contre le total indiqué de 5 414 millions.
- Cela se compare aux 3 370 millions de dollars déclarés en 2020–2021, par rapport au total de 3 849 millions de dollars indiqué dans les Comptes publics de 2020–2021.

1 Une augmentation de 4 007 M\$.

2 3 613 M\$.

- L'augmentation de la provision pour créances douteuses est attribuable à la fois à la croissance des revenus de la TPS et à des provisions accrues pour un nombre limité de comptes de plus de 25 millions de dollars.

EFFETS POTENTIELS DES RETARDS DANS LA VÉRIFICATION APRÈS PAIEMENT DE LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

Pendant la réunion, on a demandé aux fonctionnaires du SCT si les retards dans la vérification après paiement de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) avaient entraîné des coûts additionnels par suite de la radiation d'une proportion plus élevée de paiements versés en trop ou de difficultés de recouvrement des paiements versés en trop. Le SCT a demandé à l'ARC de répondre. Voici cette réponse :

Les plans de vérification après paiement ont toujours été évolutifs à cause de l'imprévisibilité de la pandémie et de son effet sur la population canadienne. Bien que les vérifications après paiement devaient débuter à la fin de 2021, l'arrivée au Canada du variant Omicron a occasionné de nouvelles difficultés financières pour les Canadiens, du même ordre que celles constatées au début de la pandémie. Cet état de choses a obligé l'ARC à réévaluer l'ensemble des prestations en vigueur et ses efforts de vérification de la conformité.

La prolongation des prestations existantes et la création d'une nouvelle prestation ont amené l'ARC à prolonger et à accroître les examens avant paiement, qui sont conçus pour être effectués pendant le versement des prestations, ainsi qu'à reporter le début des travaux après paiement à janvier 2022.

Cette décision ne devrait pas avoir d'incidence sur la conformité globale, puisque les examens avant paiement en cours depuis l'été 2020 pourraient réduire le besoin d'examen après paiement.

L'ARC a commencé à envoyer des avis de nouvelle détermination en mai 2022. Il est trop tôt pour tenter d'établir le nombre de personnes qui ne pourront pas rembourser leur dette.

ANNEXE C — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIS PAR FINANCES CANADA

En réponse aux questions soulevées lors des audiences des 18 et 22 novembre 2022, Finances Canada a fourni les renseignements suivants dans une lettre adressée au Comité.

CAPITAL EXIGIBLE A LA BANQUE ASIATIQUE D'INVESTISSEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES

Le paragraphe 3 de l'article 6 des statuts de la BAII (disponibles sur le [site Web de la BAII](#) — en anglais seulement), stipule que le paiement du montant souscrit au stock de capital exigible de la Banque ne pourra être exigé qu'au moment et dans l'éventualité où la Banque en aurait besoin pour s'acquitter de ses obligations.

Selon le rapport (en anglais seulement) du G20 intitulé [G20 Independent Review of Multilateral Development Banks' Capital Adequacy Frameworks](#) (examen indépendant du G20 des cadres d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement), la probabilité qu'une BMD comme la BAII soit confrontée à des circonstances l'obligeant à appeler un capital auprès des actionnaires pour rembourser les détenteurs d'obligations est extrêmement mince et constituerait l'ultime revers d'une cascade d'événements défavorables, qui comprendrait des dégradations de notation et la vente de ses actifs. Même si des scénarios de choc catastrophique devaient se produire, la direction et les actionnaires pourraient déployer de multiples leviers politiques pour arrêter une détérioration du bilan de la BAII, bien avant un appel au capital. En tant que relativement nouvelle BMD, les chances que la BAII se trouve dans une telle situation sont encore plus faibles, car son capital versé non grevé demeure élevé. Jamais une grande BMD ne s'est trouvée dans une situation où elle considérerait faire appel à son capital exigible.

Dans le scénario très peu plausible où la direction de la BAII recommandait d'appeler le capital, le Canada aurait la possibilité, en tant qu'actionnaire, de voter puisqu'il fait partie du conseil d'administration et du conseil des gouverneurs de la BAII. Si un appel au capital était approuvé par le conseil des gouverneurs de la BAII, le Parlement devrait adopter une loi portant octroi de crédits pour augmenter la limite des paiements qui

peuvent être faits à la BAI afin de permettre au Canada de s'acquitter d'une telle obligation.

ANALYSE ACS+, ANALYSE DES QUANTILES REGIONAUX ET DE REVENU POUR LES CHANGEMENTS APPORTES A LA PRESTATION POUR TRAVAILLEURS CANADIENS

L'Énoncé économique de l'automne 2022 proposait de délivrer automatiquement des versements anticipés de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) aux personnes qui y avaient droit l'année précédente. Cette mesure aiderait les bénéficiaires à recevoir leur allocation plus tôt et pourrait aider à uniformiser leurs revenus au fil du temps. L'ACT cible les travailleurs à revenu faible ou modeste, qui en seraient les principaux bénéficiaires.

Environ la moitié des bénéficiaires de l'ACT au cours d'une année typique sont des femmes, de sorte qu'on s'attend à ce que les répercussions générales de la mesure soient en grande partie non sexospécifiques. Cependant, certains groupes sont surreprésentés au sein de la population bénéficiaire de l'ACT et sont donc plus susceptibles de bénéficier de toute amélioration apportée au mode de prestation de l'ACT. Il s'agit notamment des personnes âgées de 20 à 34 ans, des personnes sans diplôme d'études postsecondaires, des immigrants récents, des Autochtones et des chefs de famille monoparentale. Près de 90 % des familles monoparentales bénéficiaires de l'ACT étaient dirigées par une femme.

La mesure se traduirait par un nouveau droit minimal accordé aux bénéficiaires de l'ACT durant l'année suivant la réception de l'ACT. Environ trois millions de bénéficiaires canadiens profiteraient de ce droit sous la forme de versements anticipés établis en fonction de leur revenu familial net de l'année précédente. Environ 60 % des personnes ayant droit à des versements anticipés se situeraient dans les deux premiers quintiles de revenu net familial durant l'année de réception du versement anticipé, et plus de 90 % se situeraient dans les trois premiers quintiles de revenu.

Compte tenu du faible taux de production de déclarations de revenus parmi les peuples autochtones, le gouvernement a récemment investi dans la sensibilisation, le soutien et l'aide à la déclaration des revenus, dans le but d'améliorer l'accès aux prestations. L'ACT prévoit aussi un supplément pour les personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes en situation de handicap. Ce supplément fera également l'objet de versements anticipés automatiques.

Tableau 1 — Répartition estimée des bénéficiaires de versements anticipés selon les quintiles de revenu familial net pendant l'année de réception du versement anticipé (par exemple, 2023 pour ceux qui reçoivent des versements anticipés à partir de juillet 2023)

Quintile	% de bénéficiaires
1 ^{er} quintile (niveau inférieur)	19
2 ^e quintile	40
3 ^e quintile	33
4 ^e quintile	8
5 ^e quintile (niveau supérieur)	1

Remarque : Estimation basée sur le lien entre les dossiers d'impôt précédents et la simulation du droit à l'ACT en vertu de la loi actuelle.

Tableau 2 — Répartition estimée des bénéficiaires de versements anticipés par province et territoire

Terre-Neuve-et-Labrador	40 000
Île-du-Prince-Édouard	20 000
Nouvelle-Écosse	100 000
Nouveau-Brunswick	70 000
Québec	500 000
Ontario	1 200 000
Manitoba	110 000
Saskatchewan	90 000
Alberta	310 000
Colombie-Britannique	460 000
Territoires du Nord-Ouest	4 000
Yukon	3 000
Nunavut	5 000

UTILISATIONS DU PRODUIT DE LA TARIFICATION DE LA POLLUTION PAR LES GAZ A EFFET DE SERRE

Aux termes de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, le gouvernement doit retourner la totalité du produit net de la redevance sur les combustibles à l'administration d'origine. Dans les administrations qui ne respectent pas les exigences fédérales de référence, 90 % des produits sont retournés aux ménages de ces administrations sous la forme de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat. Le gouvernement s'est également engagé à retourner les produits restants aux petites entreprises et aux groupes autochtones.

RENDEMENT FINANCIER DE LA BANQUE DU CANADA

Les Comptes publics de 2021–2022 comprennent un bénéfice net de 2,8 milliards de dollars pour la Banque du Canada. Ce montant est inclus dans les éléments « Autres revenus – sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques » déclarés dans l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé à la page 57 du volume I des Comptes publics.

Les projections établies dans l'*Énoncé économique de l'automne 2022* comprennent une perte nette prévue de 0,8 milliard de dollars pour la Banque du Canada en 2022–2023.

EXPLICATION DE L'ECART ENTRE LES REVENUS PRÉVUS ET LES REVENUS REELS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le budget de 2021 prévoyait des revenus de 7,1 milliards de dollars pour les sociétés d'État entreprises en 2021–2022. Ce montant a été révisé à la hausse à 12,3 milliards de dollars dans les prévisions du budget de 2022, ce qui le rapproche des 12,8 milliards de dollars de revenus réels pour l'année. Les révisions à la hausse sont en grande partie attribuables à des résultats macroéconomiques plus solides que prévu et à une diminution de la provision pour pertes, ce qui a entraîné une hausse des bénéfices des sociétés d'État entreprises.

ANNEXE D

LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation</p> <p>Carol Bellringer, présidente-directrice générale</p> <p>Lesley Burns, vice-présidente, Surveillance</p> <p>Michèle Galipeau, vice-présidente, Conseil d'administration et vérificatrice générale de la Ville de Montréal</p>	2022/11/15	37
<p>Bureau du vérificateur général</p> <p>Karen Hogan, vérificatrice générale</p> <p>Etienne Matte, directeur principal</p> <p>Chantale Perreault, directrice principale</p>	2022/11/18	38
<p>Ministère des Finances</p> <p>Evelyn Dancey, sous-ministre adjointe, Direction de la politique budgétaire</p> <p>Nicholas Leswick, sous-ministre délégué</p>	2022/11/18	38
<p>Secrétariat du Conseil du Trésor</p> <p>Roch Huppé, contrôleur général du Canada</p> <p>Monia Lahaie, contrôleur générale adjointe, Secteur de la gestion financière</p> <p>Diane Peressini, directrice exécutive, Politique comptable et rapports du gouvernement, Secteur de la gestion financière</p>	2022/11/18	38
<p>Bureau du vérificateur général</p> <p>Karen Hogan, vérificatrice générale</p> <p>Etienne Matte, directeur principal</p> <p>Chantale Perreault, directrice principale</p>	2022/11/22	39

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère des Finances Evelyn Dancey, sous-ministre adjointe, Direction de la politique budgétaire Nicholas Leswick, sous-ministre délégué Michael J. Sabia, sous-ministre	2022/11/22	39
Secrétariat du Conseil du Trésor Roch Huppé, contrôleur général du Canada Monia Lahaie, contrôleur générale adjointe, Secteur de la gestion financière Diane Peressini, directrice exécutive, Politique comptable et rapports du gouvernement, Secteur de la gestion financière	2022/11/22	39

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 37, 38, 39, 59 et 60](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson, député

